

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2016

Présents : Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Benjamin MAILLAND, Brigitte LEGRAND, Christian DEDECKER, Stéphane BERTIN, Jean-Gabriel MAYEUR, Mathilde BERGER

Absents excusés : Claude SEUREAU ayant donné procuration à Jean-Luc DEYE, Caroline FAVIER ayant donné procuration à Maryse FABRE

Absents : Michèle SOLOWETCHICK

Fusion des intercommunalités

- Le conseil municipal a délibéré à 10 voix contre le transfert de la compétence « participation financière au projet de réseau d'initiative public Très Haut Débit mis en œuvre par le Département de la Savoie » à la Communauté de communes du Cœur des Bauges, considérant comme discriminatoire le Plan Numérique Départemental présenté en novembre 2015 par le Conseil Départemental et Orange qui ne garantit pas l'équité entre tous, St François de Sales n'étant pas programmé ; considérant également que le développement de la commune ne pourra se faire qu'avec le très haut débit, tant du point de vue touristique que du point de vue des activités de télétravail.
- Le conseil municipal a délibéré favorablement à l'unanimité pour la prise de la compétence sentiers de Promenade Randonnée par la Communauté de communes du Cœur des Bauges - Entretien, gestion et aménagement des sentiers de promenade randonnée (PR), y compris création de nouveaux sentiers sur le territoire du Cœur des Bauges.
- Le conseil municipal a délibéré favorablement à l'unanimité pour les modifications statutaires de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges.

Recensement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **désigne l'adjoint administratif en tant que coordonnateur d'enquête** chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Savoie Grand Revard : convention de refacturation des frais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **autorise Madame le Maire à signer la convention** qui permet le remboursement par Savoie Grand Revard des charges d'électricité et d'eau de la salle hors sac et du chalet-billetterie.

Biens communaux

- ❖ Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les conventions d'occupation du domaine public pour le restaurant du foyer et la location de ski de fond.**
- ❖ Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à 9 voix pour et 1 abstention les **tarifs de location de la salle communale** pour la saison à venir, identiques à l'an passé.
- ❖ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **valide la convention de location de la coupole pour une durée de trois ans.**
- ❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide de la mise en vente du meuble en bois de l'école** via un appel d'offre au mieux disant, par voie d'affichage.
- ❖ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **valide la location d'un défibrillateur DEA,** placé sur la façade du bâtiment mairie.

La séance est levée à minuit et demi.

Le Maire,
Maryse FABRE

